

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

**Présents** : Mrs GILLES Pierrick, LE GOFF Franck, LESUEUR Philippe, PELLETIER Michel, Mmes BARBULÉE-COQUELIN Maryline, GIRARD-PERRIER Emmanuelle, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, VERGER-MULLER Laurie et MOLINARO-DEJOIE Ida,

**Absents excusés** :

**Pouvoir** :

Nombre de présents au conseil municipal : 9

Nombre en exercice : 9

Nombre ayant pris part aux délibérations : 9

Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande pour rajouter deux points à l'ordre du jour. Le Conseil accepte.

## Ordre du Jour :

- Délibération pour acquisition de la parcelle ZA16 – Le Petit Mesnil
- Devis Julien HOPPE – Travaux divers
- Divers

- **Délibération pour acquisition de la parcelle ZA16 – Le Petit Mesnil**

Monsieur le Maire rappelle que des négociations étaient en cours pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA16 d'une surface de 945 m<sup>2</sup> située au Petit Mesnil afin de répondre aux réglementations de la défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire informe qu'un accord a été trouvé entre la commune et les propriétaires de la parcelle. Il est proposé de céder la parcelle à la commune du Mesnil-Jourdain au prix de 3 000,00€.

Monsieur le Maire précise également que les frais de notaires et les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

**Accepte** d'acquérir la parcelle cadastrée ZA16 d'une surface de 945m<sup>2</sup> au prix de 3 000,00 €,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition,

- **Devis Julien HOPPE – Travaux divers**

Monsieur le Maire signale avoir été interpellé par un agriculteur suite au non nettoyage des chemins communaux.

Monsieur le Maire propose à nouveau le devis de Monsieur Julien HOPPE reçu en mairie concernant divers travaux de nettoyage des chemins.

Pour rappel, nettoyage des chemins (suppression des rejets épineux) de la commune avec ramassage broyage des déchets : **800,00€**

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

**Accepte** de retenir la prestation de nettoyage des chemins de la commune avec ramassage broyage des déchets au prix de 800,00 €.

- **Procès devant le Tribunal Administratif de Rouen**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 27 mai 2024, M. le greffier en chef du tribunal administratif de Rouen nous a transmis la requête n°2401987-4 présentée par Maître Sébastien SOY, avocat pour l'entreprise NORMANDIE RENOVATION.

Cette requête vise le concours en annulation du titre de recette émis le 12 mars 2024 d'un montant de 19 050,00 € concernant les frais de pénalités de retard et de condamner la commune à verser une somme de 1800,00 € à NORMANDIE RENOVATION en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté le service juridique de l'Agglomération Seine-Eure pour nous conseiller dans cette affaire.

Afin que Monsieur le Maire puisse défendre cette requête, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2401987-4.

- **Divers**

- Elections Européennes du 09 juin 2024 : Monsieur le Maire propose de refaire le point sur la tenue du bureau de vote.

- Commission voirie : Madame GIRARD-PERRIER demande si elle fait partie de la commission voirie. Monsieur le Maire lui répond qu'elle fait partie de la commission voirie communale mais pas à la commission voirie de l'Agglomération Seine-Eure. Il précise qu'un rendez-vous est prévu le 17/06 avec le service voirie concernant la réfection de la chaussée rue de Cavoville.

- Miroir Route de Sainte-Barbe : Madame MOLINARO-DEJOIE informe Monsieur le Maire que le miroir dans le virage route de Sainte-Barbe est retourné. Monsieur le Maire lui répond qu'il va prévenir le service voirie de l'Agglomération Seine-Eure afin qu'il soit remis correctement.

- Fête des voisins : Madame MOLINARO-DEJOIE demande si cette année aura lieu comme l'année dernière un repas partagé avec les administrés. Les élus étant d'accord, la date du 15 septembre 2024 a été retenue.

**Levée de séance à 20h19**